



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **19-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 22 février 2012**

Le vingt-deux février deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 14 février 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

Présents : M BAFFERT, V BELLE(2), M BROUZET, J CARRIER, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M MASTROMAURO, A MATRAIRE (suppléant de M. COIGNÉ), M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : Y BOULARD, A CARBONARI, C COIGNE, G FRIER, G JULLIEN, P MOLINARO, D ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Convention 2012 avec l'Aceisp, pour la mise en œuvre des permanences d'aide à la création d'activité à la MIPE

Rapporteur : Claudine DIDIER

Le Vice-président expose :

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, **le SIRD** propose un permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celui-ci à l'ACEISP.

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **4 heures hebdomadaires (4 *47 semaines)**. Volume horaire de 188h annuel (en augmentation de 27h annuel en raison de l'augmentation de la fréquentation de la permanence).

Celle-ci a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE**.

Budget 2012 :

	Conseil Général 42%	SIRD 32%	Métro 27%	TOTAL
2011	5 150	4 017	3 399	12 566
2012	5 857	4 572	3 857	14 286

Le coût total de la permanence s'élève à **14 286 Euro** pour 2012.

Le **Département de l'Isère** participe au financement de cette action pour un montant de **5857 Euro**, ainsi que **LA METRO** pour un montant de **3 857 Euro (demandés)**
Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4572 Euro** sur l'échéancier suivant : 80% soit 3 657,60 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical, et 20% soit 914,40 € sur présentation du bilan final.

Le comité syndical après débat

- ☞ VALIDE LA CONVENTION avec l'ACEISP pour l'année 2012
- ☞ AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
 Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 février 2012
 Le Président,
 Michel BAFFERT